

**Comité préparatoire  
de la Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2020**

17 avril 2017  
Français  
Original : anglais

**Première session**  
Vienne, 2-12 mai 2017

**Éducation et sensibilisation en matière de désarmement  
et de non-prolifération**

**Document de travail présenté par les membres  
de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement  
(Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis,  
Japon, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, Pologne  
et Turquie)**

1. Pour la première fois dans l'histoire du Traité, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 a souligné que l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération était importante en ce qu'elle contribuait utilement et efficacement à atteindre les objectifs du Traité en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. De fait, par le biais de la mesure n° 22 de son plan d'action, elle a encouragé tous les États à mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies concernant l'étude de l'Organisation consacrée à l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ([A/57/124](#)).
2. Comme l'indique notre déclaration ministérielle d'avril 2014, les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement sont résolus à promouvoir activement l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération afin d'encourager la dynamique qui permettra de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.
3. Selon le rapport du Secrétaire général, l'éducation au désarmement et à la non-prolifération a globalement pour objectif de transmettre des connaissances et des compétences propres à donner à ceux qui les ont acquises les moyens d'apporter leur contribution, comme citoyens de leur pays et du monde, à l'adoption de mesures concrètes de désarmement et de non-prolifération. Cette éducation ne doit donc pas se concevoir comme un moyen d'endoctriner les personnes en leur imposant des idées, mais comme un outil permettant de nourrir une réflexion critique. De cette façon, les individus seront à même de bien saisir tous les enjeux de la situation internationale, de se faire une opinion éclairée et d'agir en conséquence.



4. En dehors de l'importance qu'ils attachent à la réflexion critique dans le cadre de l'éducation au désarmement et à la non-prolifération, les membres de l'Initiative encouragent tous les mesures visant à favoriser la sensibilisation, catalyseur qui amène les personnes à désirer l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ces mesures comprennent notamment l'organisation de visites de dirigeants et de jeunes, entre autres, auprès des populations dont certains membres ont subi les conséquences de l'emploi d'armes nucléaires et qui sont à même de transmettre leur expérience aux générations futures afin que cette mémoire ne disparaisse pas. Nous défendrons activement cette cause dans le cadre de la Conférence d'examen du Traité en 2020 et sommes résolus à mettre en œuvre les recommandations et les mesures susmentionnées.

5. Par ailleurs, les membres de l'Initiative prennent note des différents documents qui soulignent l'importance de l'éducation et de la sensibilisation en matière de désarmement et de non-prolifération, notamment le projet de document final de la Conférence d'examen de 2015 et le rapport final (2016) du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire (A/71/371).

6. Une connaissance profonde des conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'utilisation d'armes nucléaires est à l'origine de toutes les activités favorisant l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il existe différentes conceptions et positions concernant la manière d'engager le désarmement nucléaire. Il est cependant incontestable que l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires est un souhait partagé par toute l'humanité. Les membres de l'Initiative sont résolus à faire avancer toutes les actions d'éducation et de sensibilisation permettant de nourrir la volonté de poursuivre ce noble idéal et de la transmettre à la génération suivante.

7. Pour mettre en œuvre la mesure n° 22 du plan d'action adopté par la Conférence d'examen de 2010, les États parties sont invités à tenir compte des quatre points suivants :

a) Comme l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires nécessite des efforts continus à long terme, l'éducation des jeunes, en particulier les adolescents, est absolument essentielle. Dans ce cadre, il est souhaitable de privilégier les moyens permettant de nourrir une réflexion critique, par exemple les jeux de rôle et les simulations de négociations.

b) Les connaissances et l'expérience des réalités des bombardements atomiques devraient être transmises aux jeunes générations afin qu'elles puissent s'engager activement sur les questions de désarmement et de non-prolifération.

c) L'éducation et la sensibilisation au désarmement et à la non-prolifération devraient être entreprises dans un esprit de collaboration. Divers acteurs, tels les autorités nationales et locales, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, les médias, les établissements universitaires et les entreprises privées, devraient coopérer étroitement et, par des contacts, apprendre les uns des autres. Les gouvernements peuvent par exemple être au cœur d'un réseau d'acteurs et fournir des ressources afin de faciliter les échanges.

d) Le rapport de 2002 sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération recommandait de recourir aux nouvelles technologies, en particulier à

Internet, ainsi qu'à une panoplie complète d'outils pédagogiques, notamment la littérature, le théâtre et d'autres activités artistiques.

## Annexe

### **Éducation et sensibilisation en matière de désarmement et de non-prolifération**

On trouvera ci-après des exemples de réalisations et de programmes menés par la communauté internationale, notamment par les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, jusqu'en mai 2017 :

1. En 1978, le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement a été lancé par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Ce programme est destiné à la formation et à la spécialisation des fonctionnaires nationaux dans un plus grand nombre d'États Membres, en particulier dans les pays en développement, et doit leur permettre de participer plus efficacement aux délibérations et aux négociations internationales. Jusqu'en 2017, il a permis de former plus de 900 fonctionnaires originaires de plus de 160 États Membres, dont beaucoup occupent maintenant des postes de responsabilité dans le domaine du désarmement au sein de leur gouvernement.

2. Depuis 2003, le Canada et la Fondation Simons se sont associés pour accorder des bourses de recherche sur le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération. Depuis sa création, ce programme a permis de verser plus de 280 000 dollars canadiens sous forme de bourses à des étudiants canadiens diplômés travaillant sur la non-prolifération, la maîtrise des armements et le désarmement et a contribué à encourager une nouvelle génération de jeunes chercheurs canadiens à élargir leurs connaissances et leurs compétences sur ces questions essentielles.

3. En 2010, le Japon a lancé un programme intitulé « Communicateur spécial pour un monde exempt d'armes nucléaires ». Dans ce cadre, les hibakushas ont été désignés comme communicateurs spéciaux en vue de transmettre leur expérience directe des conséquences de l'emploi d'armes nucléaires à la communauté internationale et aux générations futures. Jusqu'en mai 2017, le Ministère des affaires étrangères a passé 261 commandes au total pour 83 manifestations différentes au titre de ce programme. Dans ce cadre, depuis 2011, le Japon a également fait traduire les récits des hibakushas en 13 langues dont l'anglais, le chinois, le coréen, l'espagnol, le français et le russe, en coopération avec les municipalités de Hiroshima et de Nagasaki et les ambassades à Tokyo, et a publié ces témoignages sur le site Web du Ministère ([www.mofa.go.jp/policy/un/disarmament/arms/testimony\\_of\\_hibakusha](http://www.mofa.go.jp/policy/un/disarmament/arms/testimony_of_hibakusha)).

4. En 2013, le Japon a lancé un programme intitulé « Jeune communicateur pour un monde exempt d'armes nucléaires » afin de faire connaître les réalités des bombardements atomiques aux générations futures en tenant compte du fait que les hibakushas sont âgés. En 2016, le Ministre japonais des affaires étrangères, Fumio Kishida, a exprimé son désir ardent de faire participer la jeunesse du monde entier à cette mission en élargissant le programme à toute la planète. Jusqu'en mai 2017, 225 jeunes ont exercé les fonctions de jeune communicateur.

5. Du 4 au 8 juillet 2016, le Ministère mexicain des affaires étrangères, en association avec le James Martin Centre for Non-Proliferation Studies, l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes et l'Institut Matías Romero (l'académie diplomatique du Mexique), a organisé sa

troisième université d'été annuelle sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, destinée aux diplomates d'Amérique latine et des Caraïbes. L'objectif de cette rencontre était de créer un espace d'analyse et de discussions approfondies concernant la pertinence du désarmement et de la non-prolifération nucléaires grâce à un vaste et profond renforcement des capacités sur les notions, les techniques et les principes fondamentaux relatifs aux armes nucléaires, aux mécanismes multilatéraux qui permettent de conclure des traités dans ce domaine et aux évolutions et aux perspectives sur ces questions. Les participants comprenaient des représentants de 25 pays de la région. Ils ont pu dialoguer avec des experts internationaux du désarmement nucléaire venus de la société civile, de l'administration et du monde universitaire.

6. Le 3 octobre 2016, en marge de la session de la Première Commission de l'Assemblée générale, la Pologne, avec la participation d'autres pays et du Bureau des affaires de désarmement, a organisé une manifestation parallèle intitulée « Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération : et maintenant? ». Le but de cette manifestation était de réunir les coauteurs de l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération et d'autres intervenants afin de dresser le bilan de ce qui avait été accompli depuis 2002 et d'envisager d'un œil neuf l'avenir de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, à l'ère du numérique.

---